

BULLETIN D'INSCRIPTION INDIVIDUEL
TRAIL DES VIGNES DE RE 2018 – 3 juin 2018

(Nous contacter : trailedsvignesdere@gmail.com ou AURELIA 06.42.73.99.19)

A retourner impérativement avant le 26 mai 2018 à :

Carrosserie de l'île de Ré, ZAC des Clémorinants, 17740 STE MARIE DE RE.

Récupération des dossards et des puces de chronométrage à l'Intermarché de LA FLOTTE, ZA La Croix Michaud, rue des Caillotières, le samedi 2 juin 2018, de 10h à 17h.

Aucune inscription ne sera prise en compte le jour de la course.

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ **Email :** _____

Date de naissance : _____ Sexe : Masculin Féminin

Epreuve sélectionnée (à cocher) :

7 km mixte (départ 9h45 – 15€) - 350 participants maximum -

19 km mixte (départ 10h – 20€)

33 km mixte (départ 8h30 – 30€)

DOCUMENTS A NOUS TRANSMETTRE pour toutes inscriptions :

- ✓ Bulletin d'inscription complété
- ✓ Une photocopie de votre licence FFA **OU un certificat médical (avec la mention « pratique de la course à pied en compétition »)** de moins d'un an ou sa photocopie
- ✓ Mon règlement par **chèque à l'ordre « UAR »**

Pour bénéficier d'un **passage de pont gratuit**, limité aux 300 premiers demandeurs :

- ✓ **Une enveloppe timbrée à votre adresse**

ATTENTION. Les inscriptions incomplètes ne seront pas prises en compte. Le passage de pont n'est pas remboursable.

Je m'engage pour l'épreuve sélectionnée préalablement et y participe sous mon entière responsabilité.

Je reconnais et accepte que par le seul fait de mon inscription, je me soumetts à l'ensemble des dispositions du règlement de la course consultable sur notre site Internet <http://iledere-trail.com/reglement-2018>

TOUTES LES INFOS PRATIQUES SONT DISPONIBLES SUR LE REGLEMENT !

Cadre réservé à l'organisation.

Règlement par : chèque espèce N° dossard : _____

Date et signature